FAPEE
Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger

DECLARATION LIMINAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AEFE
26 juin 2026

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration

J'interviens au titres des organismes gestionnaires que la FAPEE représente.

Les établissements partenaires
La FAPEE se félicite qu'une délibération soit aujourd'hui soumise au Conseil d'administration afin de suspendre l'augmentation de la contribution financière complémentaire des établissements partenaires jusqu'à ce qu'un accord de partenariat équilibré puisse être trouvé.
Cet accord devrait reposer sur un socle commun qui aurait le même coût pour tous les établissements partenaires du réseau.

Cette démarche rejoint les demandes que nous portons depuis plusieurs mois en faveur d'une approche plus concertée et d'un dialogue renouvelé.
Nous espérons qu'elle ouvrira la voie à la même approche pour les établissements conventionnés.

Les établissements conventionnés
Nous tenons en revanche à exprimer notre profonde préoccupation face aux méthodes employées dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du 18 décembre 2025.

De nombreux témoignages font état de pressions exercées sur les organismes gestionnaires, parfois par l'intermédiaire des chefs d'établissement. Des messages ont également laissé entendre que certaines demandes des établissements auraient pu être acceptées si les organismes gestionnaires n'avaient pas soutenu les positions défendues par la FAPEE.

Ces faits sont inacceptables.

Ils alimentent un climat de défiance, fragilisent la gouvernance partagée des établissements et détériorent les relations entre les équipes de direction et les organismes gestionnaires. Le malaise qui en résulte dans plusieurs établissements du réseau est aujourd'hui une réalité préoccupante.
Les désaccords, aussi légitimes soient-ils, ne devraient jamais conduire à des pressions, ou à des traitements différenciés entre établissements.

Nous rappelons la situation particulièrement délicate dans laquelle se trouvent aujourd'hui de nombreux organismes gestionnaires.
Ils sont confrontés à la perspective d'une dénonciation de la convention s'ils ne signent pas l'avenant proposé. Leur marge de négociation étant extrêmement limitée, ils se trouvent placés dans une situation inextricable.

Un organisme gestionnaire ne peut être considéré comme libre de son choix lorsqu'il lui est demandé de signer un avenant sous la menace explicite ou implicite d'une dénonciation de la convention.

C'est précisément pour cette raison que la FAPEE renouvelle aujourd'hui sa demande d'un moratoire concernant les établissements conventionnés.

Cette demande n'est pas nouvelle. Elle a déjà été formulée dans un courrier remis le 1er avril à Madame la ministre Eleonore Caroit, cosigné par une cinquantaine d'établissements conventionnés.
Elle rejoint d'ailleurs la proposition n° 3 du rapport de la Sénatrice Samantha Cazebonne, sur la mise en place d'un moratoire de six mois sur la contribution pensions civiles applicable aux établissements conventionnés.

Les administrateurs des organismes gestionnaires exercent leur mandant à titre bénévole, mais leurs responsabilités sont bien réelles et lourdes : elle sont juridiques, financières et morales..
Ils ne peuvent raisonnablement prendre des engagements qu'ils estiment susceptibles de fragiliser leur établissement ou d'en compromettre la pérennité.

Et permettez-moi d'insister sur un point essentiel.
Si demain un établissement se retrouve en difficulté parce que son organisme gestionnaire a signé un engagement qu'il considérait contraire à ses intérêts, ce ne sont ni l'AEFE, ni les membres de ce Conseil d'administration qui auront à en répondre devant les familles.

Ce seront les administrateurs de cet organisme gestionnaire.
Ce sont eux qui devront expliquer leurs décisions à leur communauté scolaire.
Ce sont eux qui en assumeront les conséquences juridiques et financières.

La prudence dont ils font preuve ne saurait être interprétée comme un refus du dialogue. C'est l'expression même de leur sens des responsabilités.

Auparavant, lorsqu'un établissement choisissait de devenir partenaire, c'était un choix longuement réfléchi de l'organisme gestionnaire, qui était souvent considéré (à tort) comme un échec par l'AEFE.

Aujourd'hui, cette même AEFE s'apprête à résilier la convention de dizaines d'établissements, qui pourtant veulent la garder. Cela impliquerait le rapatriement de centaines de détachés et résidents. Est-elle vraiment prête à faire ce choix ?

Une responsabilité que la FAPEE continuera d'assumer
La FAPEE continuera à promouvoir une gestion saine et responsable des établissements en gestion parentale.

Nous continuerons à recommander aux organismes gestionnaires de ne pas prendre d'engagements ou souscrire à des dispositions contractuelles qu'ils estiment contraires aux intérêts, à l'équilibre financier ou à la pérennité de leur établissement.

Il ne s'agit ni d'une posture, ni d'un refus du partenariat.
C'est là l'exercice normal de la responsabilité qui leur a été confiée par les familles.
Je vous remercie.